

31^{ème} Rallye Régional de Meuse 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 15 janvier 2023
Ouverture des engagements : 15 janvier 2023
Clôture des engagements : 20 février 2023
Parution du carnet d'itinéraire : 4 mars 2023
Dates et heures des reconnaissances : samedi 04 mars 2023 de 8h00 à 15h00
Vérifications administratives le samedi 04 mars 2023 de 09h à 15h au centre contrôle technique
2 route de Neufchâteau Gondrecourt-le-Château (55).
Vérifications techniques le samedi 04 mars 2023 de 09h15 à 15h30 au centre contrôle technique
2 route de Neufchâteau Gondrecourt-le-Château (55).
Heure de mise en place du parc de départ le : **De 09h30 à 16h00 sur le parking du supermarché Carrefour contact à Gondrecourt-le-Château.**
Taux horaire de la main d'œuvre **60€**
1^{ère} réunion du collège le : **13 mars à 14h30 à la salle de la CODECOM Place de la Mairie.**
Publication des équipages admis au départ le : **04 mars 2023.**
Publication des heures et ordres de départ le : **04 mars à 17h30 à la salle de la CODECOM Place de la Mairie.**
Briefing des pilotes prioritaires par écrit à l'administratif contre émargement et affiché.
Départ de la 1^{ère} étape à Gondrecourt-le-Château le samedi 04 mars 2023 à 19h00.
Arrivée à : **Gondrecourt-le-Château (55) à partir de 16h.**
Publication des résultats partiels le 4 mars 2023 à 23h00 Salle de la Mairie (parc fermé).
Vérification finale : **Garage Renault à Gondrecourt-le-Château.**
Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à Gondrecourt-le-Château (55).**
Remise des prix le dimanche 05 mars 2023 au podium d'arrivée Gondrecourt-le-Château (55)
10 minutes après la dernière voiture.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Meuse organise le 04 et 05 mars 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique le 31^{ème} Rallye régional de Meuse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand-Est le 10/01/2023 sous le Numéro 3 et par la FFSA sous le permis d'organiser le 10/01/2023 sous le numéro 56.

Comité d'Organisation

Président : **Guy JANNY**

Membres : **Les membres de l'ASA 55**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA 55, Monsieur Guy JANNY 11 Route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE**

Téléphone : **06.83.89.80.41**

Mail : asameuse55@gmail.com

Permanence du Rallye : **Mairie de Gondrecourt-le-Château (55)**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Gondrecourt-le-Château pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : ASA 55

Adresse : 11 route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Noms	Numéro de Licence	Code ASA
Président du collège	COTTET Patrice	8012	03 05
Membres	CONDAMIN Claude BUSSEREAU Bernard	122813 1503	03 14 03 06
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03 14
Administratif	MULER laure HAMEL Juliette PEURREUX ODILE ANGELMANN Joselyne	20272 254476 11716 233639	03 02 03 02 03 02 03 02
Directeur de course	BIDAL Jean-Charles	1625	03 05
Directeur de course adjoint	STOECKLE Thierry	3500	03 05
Adjoint à la direction de course gestionnaire de l'ES 1-3-5-7 au PC	CLAUDE David	221403	03 08
Adjoint Direction course gestionnaire ES 2- 4- 6- 8 au PC	OUDART Fabrice	8912	03 25
Responsable sécurité	JANNY Guy	17573	03 02
Véhicule TRICOLORE	HECTOR Jean Claude	1805	03 21
Commissaire technique responsable	PROTOIS Gérard	1906	03 21
Commissaires techniques	LORRAIN Michel SAHOUI Abel AFFELIN Daniel	105082 31190 12679	03 04 03 02 03 22
Directeur de course ES 1-3-5-7	ANGELMANN Alain	214977	03 02
Adjoint ES 1-3-5-7	GALERE Christophe		
Directeur de course ES 2-4-6-8	SCHICHELER Jean-Jacques	17673	03 23
Adjoint ES 2-4-6-8			
Relations concurrents	ANGELMANN Joselyne SCHOLLER Fabienne	233639 43874	03 02 03 23
Responsable informatique et classement	PEURREUX Gérard	11719	03 05
Responsable des commissaires	GÉRARD Sébastien	119320	03 02
Voiture DAMIER	HUMBERT Jean-Claude	21139	03 02
Chronométrateur ES 2-4-6-8			
Chronométrateurs ES 1-3-5-7	CARCHON Gérard FRANCHI Françoise	211678 214894	03 05 03 05
Médecin chef	WIEDENKELLER Michel	146262	03 12

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye de Meuse compte pour la Coupe de France des Rallye 2023 COEF 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Centre contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 Gondrecourt-le-Château.

Samedi 04mars 2023 de 09h00 à 15h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licence 2023 FFSA
- Passeport technique
- Permis de conduire
- Merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement.

Techniques :

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 05 mars 2023de 09h15 à 15h30 au**

Centre contrôle technique 2 route de Neufchâteau à Gondrecourt-le-Château.

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage RENAULT de Gondrecourt-le-Château (55).**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement des rallyes FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} rallye de Meuse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 février 2023 accompagné des droits d'engagement à l'adresse ci-dessous :

ASA 55 –Guy JANNY

11 Route de Bar

55000 BUSSY-LA-COTE

Tel 06.83.89.80.41

Mail : asameuse55@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum en moderne hors VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

~~avec la publicité facultative des organisateurs : 375 €~~ → **ENGAGEMENT à 305 € pour tous.**

~~▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)~~

- le montant a été majoré de 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Grand-Est.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalé dans le road book. Installation à partir du samedi 4 mars 2023 à **13h30**.

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée par le COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS POUR CHAQUE INFRACTION. Page 12 règlement standard rallyes.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 identifications des voitures

CONFORME AU REGLEMENT SANDARD DES RALLYE FFSA

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES Conforme au règlement des rallyes FFSA

6.1. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye de Meuse représente un parcours de 176 kms.

Il est divisé en 2 étapes :

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de **37,6 kms à parcourir 4 fois**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5-7 « VILLE DE GONDRECOURT » 6,4 kms

ES 2-4-6-8 « VALLÉE DE L'ORNAIN » 3 kms

1^{ère} étape samedi 4 mars composée de 2 spéciales ES1 de 6,4 kms et ES2 de 3kms à partir de 19h00.

2^{ème} étape dimanche 5 mars composée 2 spéciales ES1 de 6,4 kms et ES2 de 3kms à parcourir 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.1. Les reconnaissances auront lieu le **samedi 4mars 2023 de 8h00 à 15h00**.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

Dans tous les rallye asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route notamment la vitesse et le bruit.

Tout accès aune épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par le départ

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 04 mars 2023 à partir de 8h00 salle de la communauté de commune place de la mairie à Gondrecourt-le-Château (55).

7.3 CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tous les pilotes ou équipages, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10. PRIX et coupe

SCRATCH 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe**
3^{ème} **1 coupe**

CLASSE 1^{er} **1 coupe**
2^{ème} **1 coupe (si 5 partants)**
3^{ème} **1 coupe (si 10 partants)**

1 coupe au 1er équipage féminin

3 coupes seront remises pour les commissaires.

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Gondrecourt-le-Château (55).